



Actions Éducatives Familiales

Lutter contre l'illettrisme
www.anlci.gouv.fr



Comment développer la prévention et la lutte contre l'illettrisme au sein des Cités éducatives ?

“ *Prévenir le risque d'échec scolaire des enfants.
Favoriser l'insertion des parents en difficulté avec la lecture et l'écriture* ”

Le contexte

Pour rappel, le taux d'illettrisme est de 7% en France métropolitaine (source IVQ 2012).

Les situations d'illettrisme sont variées, elles concernent des personnes ayant été scolarisées en France et rencontrant des difficultés dans des situations de la vie quotidienne et/ou professionnelles mettant en jeu une ou plusieurs compétences de base (lecture, écriture, calculs simples, utilisation d'outils numériques...).

Sur la population en situation d'illettrisme, 60% sont des hommes et 51% sont en emploi. Ce dernier chiffre montre bien que si l'illettrisme fragilise considérablement les personnes concernées, il n'empêche pas l'accès à l'emploi. Néanmoins, parmi les publics bénéficiaires du RSA par exemple, on évalue à 20% le nombre de personnes en situation d'illettrisme. Et 10% pour les demandeurs d'emploi. Il faut également rappeler que le taux d'illettrisme est deux fois plus important dans les quartiers politiques de la ville que la moyenne nationale, soit 14%.

Enfin, une des caractéristiques majeures de ces personnes est leur grande capacité à rester invisibles avec leurs difficultés, ce qui engendre des situations complexes dans leur relation aux diverses administrations et structures notamment en tant que parents. Malgré les avancées en matière de sensibilisation il est difficile pour les personnes concernées d'oser dire, qu'elles sont en situation d'illettrisme alors qu'elles ont bénéficié pendant plusieurs années d'enseignements scolaires. C'est d'autant plus difficile lorsqu'on retrouve aux côtés de personnes qui n'ont pas eu, elles, la chance d'aller à l'école ou d'y rester de 6 à 16 ans. C'est la raison pour laquelle il nous arrive de dire (pour bien comprendre le problème particulier qui se pose dans les quartiers prioritaires) que les personnes en situation d'illettrisme sont deux fois plus nombreuses, mais quatre fois plus invisibles et qu'il est donc encore plus difficile de les identifier, et de leur proposer une offre de service adaptée à leurs propres difficultés.

Forts de ce constat, et même si nous savons que tous les parents souhaitent la réussite de leurs enfants, il est néanmoins important de rappeler qu'il est compliqué pour certains d'accompagner la scolarité de ces derniers, surtout quand ils ne maîtrisent pas eux-mêmes les compétences de base et quand ils ont eu un rapport douloureux avec l'école.

Le label des cités éducatives est un formidable cadre pour élaborer et déployer une stratégie éducative ambitieuse, et fédérer tous les acteurs autour de l'école qui, pour un grand nombre, sont membres du comité consultatif de l'ANLCI. <http://www.anlci.gouv.fr/L-ANLCI/Les-partenaires-federes-par-l-ANLCI/Un-vaste-reseau/Un-Comite-Consultatif>

Il existe aujourd'hui des solutions pour prévenir et lutter contre l'illettrisme : la démarche des Actions Educatives Familiales en est une : si elle a été pensée au départ pour répondre à la problématique de parents en situation d'illettrisme, elle est aujourd'hui transférable, adaptable, généralisable à un public plus large concerné par la non-maîtrise de la langue, des compétences de base, de la culture scolaire... A priori, ce qui fonctionne pour que des personnes, souvent considérées comme invisibles, silencieuses, puissent retrouver leur légitimité, fonctionnera a fortiori pour toutes les autres.

Notre proposition vise donc à accompagner le développement de cette démarche sur les territoires concernés par les cités éducatives en prenant soin de s'adresser à toutes les personnes quelle que soit leur problématique linguistique.

A l'image du cahier des charges des cités éducatives, cette démarche doit être coordonnée dans le cadre d'une animation territoriale organisée (comité de pilotage) qui réunit tous les acteurs concernés par la scolarité, par l'accompagnement à la scolarité, par le soutien à la parentalité et au-

delà par les acteurs du péri et extrascolaire.

Nous proposons ci-après un plan d'action pour répondre à plusieurs objectifs fixés dans le vademecum des cités éducatives et notamment :

- Encourager la coopération avec les parents (1.5)
- Renforcer les alliances éducatives à l'interne et avec les partenaires (1.6)
- Impliquer des parents selon les conditions d'exercice de la parentalité (2.2)
- Agir pour la persévérance scolaire, PRE et lutte contre le décrochage (2.4)
- Promouvoir l'éducation artistique et culturelle (2.5)
- Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme, problématiques linguistiques (3.2)
- Veiller à l'insertion professionnelle des jeunes sans qualification (3.3)

Si l'on veut répondre de manière ambitieuse à ces objectifs, une première étape est nécessaire afin de connaître parfaitement le territoire et les personnes à qui l'on va s'adresser. Pour ce faire :

1. La sensibilisation et l'outillage des acteurs est la première des conditions nécessaires pour passer de l'impulsion au développement.

Informier et sensibiliser le plus grand nombre d'acteurs possibles de la communauté éducative à la problématique de l'illettrisme afin de comprendre les différentes situations linguistiques.

Nous avons en effet pu constater que beaucoup d'acteurs dans les quartiers politique de la ville pensent agir dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme alors que ce peut être des prises en charge concernant exclusivement un public allophone.

De fait, la question de l'illettrisme et de sa prévention est encore un sujet qui nécessite que chacun soit, a minima, capable de répondre à ces trois questions :

- De quoi parle-t-on ? Il nous semble nécessaire notamment de préciser ce que nous entendons par illettrisme, difficultés linguistiques, illectronisme, etc.
- Combien de personnes sont concernées et quelles sont les conséquences, au quotidien de ces situations d'illettrisme ?
- Comment peut-on agir ?

Cette première phase peut faire l'objet d'un module de sensibilisation d'une durée comprise entre 2 et 3 heures.

Comment procéder ?

- Un module e-learning gratuit développé par l'ANLCI (15 mn) permet d'avoir un premier niveau d'information sur l'illettrisme : il peut être proposé à des personnes qui ne peuvent être présentes physiquement à des temps de formation. <http://www.anlci-elearning.com/>. Il s'agit à travers ce court module d'enclencher une prise de conscience et le cas échéant de susciter des questions.

- Des modules de sensibilisation à la problématique de l'illettrisme sont proposés par le CNFPT pour les agents des collectivités mais aussi par l'OPCO de la cohésion sociale pour les professionnels de sa branche animation. <http://offredeformations.uniformation.fr/les-relations-parents-professionnels-dans-le-soutien-a-la-parentalite-2019/>
- Un module en ligne à destination des enseignants du 1^{er} et second degrés existe sur la plateforme du ministère de l'éducation nationale M@gistere. Il permet de mieux comprendre les difficultés de certains parents dans leur relation avec l'école et de casser certaines idées reçues. <http://www.anlci.gouv.fr/Actualites/Outils-Partenariats/Deux-modules-M-gistere-pour-prevenir-l-illettrisme>
- Des modules de sensibilisation peuvent être proposés par les équipes académiques en charge de ces questions, dans le cadre de plans académiques de formation. (IEN, Correspondants académiques maîtrise de la langue, etc...)

On répond ici aux objectifs :

- Renforcer les alliances éducatives à l'interne et avec les partenaires (1.6)
- Linguistique et lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme (3.2)

Quels acteurs concernés :

- Enseignants, personnels des collectivités, associations complémentaires de l'école, autour de l'action culturelle...

Ce qui existe et qui peut contribuer à la réussite des cités éducatives

En fonction des typologies d'acteurs ces modules de sensibilisation sont ou peuvent être inclus dans l'offre de service de la formation continue :

Le CNFPT par exemple, membre du comité consultatif et signataire d'une convention avec l'ANLCl, propose une offre à destination des agents d'accueil, des bibliothécaires, des ATSEM... à toute personne qui peut, dans le cadre de son activité, être confrontée à une éventuelle situation d'illettrisme.

Nous sommes aussi partenaires de l'OPCO de la cohésion sociale (Uniformation) qui, dans le cadre d'un module « Les relations parents-professionnels dans le soutien à la parentalité » de 4 jours, fait intervenir l'ANLCl une demi-journée afin de sensibiliser les acteurs aux conséquences de l'illettrisme sur l'exercice de la fonction parentale. Ces formations sont destinées à la branche animation (direction centres sociaux, référents famille, animateurs CLAS, coordonnateurs pôle petite enfance, etc.)

L'Éducation nationale, dans les plans académiques de formation, développe des sessions de sensibilisation dans le cadre des orientations stratégiques et prioritaires comme le renforcement du lien école-famille.

Ces actions existent sur les territoires et sont financées. Il faut donc s'appuyer dessus et en favoriser l'essaimage sur les territoires où cela n'est pas encore en place.

L'ANLCI peut également animer des modules de sensibilisation sur des territoires où un besoin de maillage partenarial se fait davantage sentir : des temps sont ainsi proposés à un panel d'acteurs issus de différents horizons (enseignants, bibliothécaires, animateurs, employés municipaux, infirmiers scolaires, psychologues scolaires...). Ces rencontres permettent aux professionnels de mieux se connaître, de mesurer leur complémentarité pour une meilleure prise en charge des enfants et de leurs familles. Il est en effet nécessaire que tous les acteurs, quelle que soit la place qu'ils occupent dans l'espace éducatif, bénéficient de ces temps de formations concernant les difficultés quotidiennes que rencontrent les parents en difficulté avec l'écrit, avec la langue, avec les compétences de base pour faciliter la relation école famille.

Estimation du coût

Si l'on choisit les 80 territoires correspondant au périmètre des cités éducatives, il sera utile de faire au préalable un diagnostic sur les besoins de formation sur les territoires ;

- Coût moyen d'un module de sensibilisation : 250 € pour un module de 3h.

2. Mobilisation et remobilisation des parents grâce à des postures adaptées des professionnels

Une fois que les professionnels et bénévoles ont été sensibilisés, ils sont à même d'adapter leur mode communication et leurs postures vis-à-vis de personnes qui étaient jusqu'alors souvent invisibles. Souvent ces dernières vont apprécier qu'on leur propose des activités pour elles et leurs enfants, que l'enseignant communique d'une autre façon qu'uniquement par l'écrit par exemple, etc. Afin d'accompagner de la meilleure façon les familles il s'agit de leur proposer des actions qualitatives, à proximité de celles qui en ont le plus besoin. C'est la deuxième étape de la démarche des actions éducatives familiales.

Cette seconde phase peut faire l'objet d'un parcours de formation compris entre 6 et 18 heures (selon le degré d'accompagnement)

Comment procéder ?

- Des modules de formation d'une journée sont proposés à des acteurs ayant suivi la première phase de sensibilisation pour leur permettre de réfléchir à leurs modalités d'action quant aux activités qu'ils proposent. Ces modules peuvent être animés par l'ANLCI, ses correspondants régionaux ou les centres ressources illettrisme. Il s'agit de réfléchir aux moyens les plus attractifs de rendre effective la participation de parents habituellement éloignés de l'institution scolaire et/ou des dispositifs périscolaires sans toutefois leur proposer des activités uniquement pour eux, pour ne pas stigmatiser. On s'assure alors que notre communication est accessible à tous. (1 journée).
- Il est possible de poursuivre l'accompagnement des acteurs pour la mise en place d'actions spécifiques. Par exemple réfléchir aux actions culturelles en utilisant des outils et jeux existants comme la mallette pédagogique du Grand Palais destinée à un public non lecteur : <https://www.grandpalais.fr/fr/la-mallette-lobjet-dans-lart> ou le développement d'activités par le jeu

dans les écoles : <http://www.anlci.gouv.fr/Mediatheque/Outils-ANLCl/Une-demarche-AEF-autour-du-jeu-pour-prevenir-et-lutter-contre-l-illettrisme> ou encore par la médiation numérique.

- Nous devons également nous appuyer sur l'offre de services que proposent nos partenaires déjà opérateurs sur ces champs-là.

La démarche des Actions Educatives Familiales permet une remobilisation forte de certains parents qui, parfois, parce qu'ils ne maîtrisent pas les compétences de base, s'autorisent moins à exercer leur rôle parental. Ces activités, diverses et variées, permettent de leur montrer les champs des possibles (comme précisé ci-dessus) en utilisant des savoir-faire existants chez des personnes qui n'en avaient pas toujours conscience.

Ce sont des activités informelles qui permettent, sans stigmatiser, de se remobiliser avec les compétences de base.

Exemples :

- La cuisine : en faisant des recettes on mobilise nos compétences en calcul (verre doseur, balance, calcul de quantités, conversion pour les plus à l'aise).
- La couture : fabrication de sacs pour transporter les livres de la bibliothèque par exemple (certains parents découvrent les livres sans texte, pop-up et surtout que la bibliothèque est gratuite pour les enfants).
- Le jeu : outil non stigmatisant car il n'est pas perçu comme un objet scolaire et suscite moins de réticences de la part des parents : jeux très simples comme le jeu de l'oie, le memory, ...
- Un atelier préparatoire aux vacances : on prépare un budget, on se repère dans l'espace pour arrêter une destination, on achète des billets de train en ligne, ...
- Les outils numériques : on apprend à utiliser les logiciels scolaires comme PRONOTE (nos partenaires, la FGPEP est lauréate de l'AMI du CGET et va déployer dans 50 QPV un module de formation aux usages de base du numérique élaboré par l'ANLCl).

FOCUS SUR LA LUTTE CONTRE L'ILLETRONISME :

La formation aux usages de base du numérique proposée par la FGPEP, également membre du comité consultatif de l'ANLCl, s'appuie sur la démarche proposée par l'ANLCl visant la maîtrise de toutes les compétences de base y compris le numérique. Elle a déjà été expérimentée sur plusieurs QPV sur l'année 2018-2019.

L'effet ricochet sur la scolarité des enfants est non négligeable : certains enfants, parfois en difficulté à l'école, reprennent confiance en eux grâce au changement d'attitude de leurs parents : ce que font ces derniers dans un centre social ou lors d'une activité à l'école, ils s'autorisent à le refaire chez eux. Ils s'autorisent également à communiquer avec les enseignants car un climat de confiance s'est installé. Ces parents se réinvestissent alors dans leur fonction parentale pour un meilleur accompagnement de la scolarité de leurs enfants.

On répond ici aux objectifs :

- Encourager la coopération avec les parents (1.5)
- Implication des parents et conditions d'exercice de la parentalité (2.2)
- Promotion de l'éducation artistique et culturelle (2.5)
- Linguistique et lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme (3.2)

Quels acteurs concernés :

- Enseignants, personnels des collectivités, associations complémentaires de l'école (fédération des centres sociaux, les Francas, la ligue de l'enseignement, l'AFEV...), autour de l'action culturelle, (Agence quand les livres relie, ACCES, lire et faire lire, ...), etc.

Estimation du coût

Le parcours de formation moyen des acteurs chargés de conduire ces actions de remobilisation est d'une durée de 12 heures. On peut penser que sur les 80 territoires mobilisés sur la première phase, pour chaque territoire volontaire, on estime le coût moyen d'actions de formation à :

7500 € pour un groupe de 25 personnes.

De la mise en confiance à la mobilisation :

Une fois les personnes mises en confiance (adultes, jeunes), nous savons qu'il est nécessaire de pouvoir proposer une offre de services diversifiée qui pourra faciliter une mobilisation immédiate et durable, étape préalable souvent nécessaire pour la poursuite du parcours de formation.

Lorsque les besoins s'expriment, lorsque les personnes sont dans une dynamique de reconquête de l'estime de soi il faut :

- de la réactivité,
- de la proximité
- de la qualité

Aussi il est important d'orienter les personnes vers des organismes sensibilisés à la démarche des Action Educatives Familiales. Ils doivent être à même de proposer des actions de formation qui ne répondent pas uniquement à un cahier des charges issu de la formation professionnelle.

Pour autant il faut également travailler avec les jeunes décrocheurs et/ou ceux qui ont quitté l'école sans aucune qualification. On retrouvera ces jeunes dans les missions locales par exemple. C'est souvent le bon moment pour leur indiquer le champ des possibles en montrant qu'on peut réapprendre dans un format non scolaire.

- Remobilisation sur les savoirs fondamentaux en utilisant d'autres outils que ceux de la scolarité. Par exemple autour du permis de conduire qui peut s'avérer plus que nécessaire. Un kit pratique existe à cet effet : <http://www.illettrisme-solutions.fr/thematiques/developper-la-citoyennete/comment-consolider-les-competences-de-base-pour-faciliter-lobtention-du-permis-de-conduire/>

- Proposition d'intégrer des parcours tels que « Prépas-apprentissage » dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences. L'ANLCI, associée à l'AFEV a été retenue pour porter ce projet dans plusieurs régions (Cf annexe jointe sur le PIC).

- Remobilisation en utilisant le levier du numérique : l'ANLCI a développé un module de formation aux usages de base du numérique qui intègre le réapprentissage des compétences de base ; ce type d'activités permet l'émancipation des personnes en leur redonnant le pouvoir d'agir sur des actes simples de la vie quotidienne (suivi de la scolarité de leurs enfants, prise de billets en ligne, suivi de leur situation CAF, etc.).

Grâce à ces outils nous pensons que la formation continue de l'Education nationale à travers le réseau des GRETA et de CAFOC peut prendre une part importante dans l'accompagnement du déploiement de cette démarche. Il nous semble donc pertinent, compte tenu de la grande diversité de l'offre de formation des Greta, qu'il puisse être possible de proposer, d'intégrer presque dans une logique d'éducation populaire ces actions de formation qui auraient essentiellement pour objectif de permettre à la personne de vivre des situations d'apprentissage sans qu'il y ait à priori la barrière des prérequis.

On répond ici aux objectifs :

- Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme, problématiques linguistiques (3.2)
- Veiller à l'insertion professionnelle des jeunes sans qualification (3.3)

La démarche des Actions Educatives Familiales montre par cette présentation son côté vertueux dans la prise en charge des personnes, notamment dans les quartiers prioritaires de la ville. On agit auprès de tous, depuis la petite enfance, jusqu'à l'âge adulte.

C'est en réunissant les acteurs avec leur savoir-faire, leur savoir-être et leurs connaissances que chacun, à la place qui est la sienne, est le plus à même d'accompagner ceux qui en ont le plus besoin.